tations de manufactures, au droit de 2 p 0₁0 édicté par la 101 des 28-29 février 1872 sur la cession des fonds de commerce ou des clientèles.

Il est donné lecture, pour la seconde fois d'une délibération de la Chambre de com merce de Lille au sujet de la reconstitution du conseil supérieur du commerce sur le base du système électif. Après une discus price apprendent la Chambre dont l'ani sion approfondie, la Chambre, dont nion est formée, prie M. le Préside faire préparer, pour une séance prochain un projet de délibération motivée sur cet

Les compagnies de chemins de fer sont en instance auprès du Gouvernement pour obtenir la réduction d'une partie de l'impôt de 24 p 010 qui frappe actuellement les transports en grande vilesse, offrant de faire elles-mêmes des concessions dans le cas ou la réduction qu'elles sollicitent serait accordée. — La Chambre considérant que l'Industrie et le Commerce ont le plus grand intérêt à la réduction des prix de transport de la grande vitesse, déclare s'associer à la Chambre de commerce de Reims et à la Chambre consultative de Lisieux pour appuyer la demande des compagnies. Les compagnies de chemins de fer son puver la demande des compagnies.

Le syndicat de la marine du Nord,organe de la Batellerie, a pris l'initiative d'une pétition destinée à signaler, conjointement avec les rapports de M. l'ingénieur en chel Bertin, la situation critique faite, par le service du chemin de fer, aux transports par eau, au pont de Dorignies, sur la beule. La Chambre déclare unanimement s'associer à cette pétition et sollicite de la bienveillante intervention de M. le ministre des Travaux publics les mesures néces saires pour atténuer, autant que possible, saires pour attenuer, autant que possible les retards, dont se plaignent le commerce et la batellerie. Le Président, A. Delfosse.

12,701 colis pesant ensemble. . . k. 1,362,586

14,372 colis pesant ensemble . . k. 1,542,898 Décreusages . . 28 opérations. Titrages . . . 799 id. Le Directeur, A. Musin.

Les exportations à Lyon Lyon, 5 mars

Le compte-rendu sur les exportations du dis-trict consulaire de Lyon aux États-Unis pour le mois de février, fait ressortir un total de plus de sept millions, supérieur de 500 francs à la pé-riode correspondante de 1881. Cette augmentation porte presque exclusive-ment sur les étoffes de soie.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la Franc

Dimanche a eu lieu à Hondschoote l'élec tion d'un conseiller d'arrondissement.
M. Desprez, candidat de droite, a obtenu
4.00 voix; M. Outters 1,200. M. Outters, de gauche, est élu.

M. Jules Cambon, le nouveau préfet du ford, est arrivé à Lille, par l'express de Paul Cambon est allé recevoir son à la gare.

Hier, dans la soirée, Alphonse Merleck, résolut de se pendre. Pour ce faire, il attacha une corde à un clou, fit un nœud coulant à l'autre bout, monta sur un siège, introduisit son chef dans la funeste cravate et, donnant un coup de pied à la chaise, il se lança de lui-même dans le.... vide. Heureusement pour lui, sa sœur, qui avait entendu le bruit que fit la chaise en tombant sur le plancher, arriva à temps pour couper la corde.

Aujourd'hui, Merleck se porte à merveille et est parfaitement réconcilié avec la vie.

La nuit dernière un vol avec escalade et effraction a été commis dans l'école des sœurs de la Sainte-Union, à Croix. Cinq médailles en argent, d'une valeur de cinq francs chacune, une lampe à pétrole, 5 stores en toile grise, une petite somme en monnaie de billon et toutes les clefs de la maison ont été emportés par les voleurs. Malgré des recherches actives on ne sait encore par qui a été commis ce voi audacieux. La nuit dernière un vol avec escalade et

Le bruit circulait aujourd'hui en ville qu'un meurtre avait éte commis au Pile. Certaines personnes racontalent même l'af-faire avec des détails dramatiques. Rensei-gnements pris sur les lieux mêmes où l'assassinat aurait été consommé, voici simplement ce qui est arrivé:

A asuite d'une dispute, le nommé Floren-tin Depape, belge d'origine, demeurant rue Daubenton, s'est battu hier soir, à 9 heu-res, avec un autre individu. De cette échauffourée il résulte que le sieur X... a été très légèrement blessé. Voilà le meurtre: La montagne et la souris — Cent million-nième édition.

Nous apprenions aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, qu'un sieur Joseph Danel, venait de se jeter du haut du pont St Vincent de Paul et s'était tué sur le coup. Immédiatement nous avons expédié un de nos reporters aux renseignements. Ce der nier s'est rendu à l'hôpital où il a vu Joseph Danel. Cet individu a 26 ans, est tisserand de son état et demeure au Blanc-Seau. Il ne s'est pas jeté lui-même, comme on nous l'avait d'abord affirmé. La vérité est qu'à la suite de trop copieuses libations, Danel, complètement ivre, est tombé accidentellement du haut du pont. Il a plusieurs blessures l'égères sur tout le corps et une forte contusion à la mâchoire.

M. le docteur Butruille, mêdecin de l'Hôtel-Dieu, l'a visité dès son entrée à l'hôpital et nous croyons pouvoir avancer que son état est sans gravité. Nous apprenions aujourd'hui, à 2 heures

son état est sans gravité.

Hier, vers 9 heures du soir, le sieur Salembier Henri, domestique, demeurant à l'embier Henri, domestique, demeurant à l'embier Henri, domestique, demeurant à l'embier Henri, domestique, demeurant à l'accidentellement dans le canal de Roubaix, entre le pont du Sacré-Cœur et celui de la Vigne. MM.
Henri Neutens, Florimond Lesage et Arbenti Neutens, Flo

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un individu, le nommé J. Ble Scrépens, accusé de vol de charbon à la gare de Roubaix où il était employé. Cet homme a ité arrêté hier par la police.

Victor Gaillard, est un gaillard, belge d'origine, et qui, décidément, aime mieux la France que sa patrie. Expulsé une fois déjà de notre territoire, il s'est encore fait arrêter hier sur la terrefrançaise.

Quatre timbres mécaniques ont été trou vés, rue Sébastopol. Les réclamer à la Mairie au bureau du commissaire central

M. Louis Jacquart a envoyé 250 francs la caisse de retraite des Pompiers de Tour coing, en remerciement des efforts tentés pour combattre l'incendie de son établisse

La Commission municipale de Lille char La Commission municipale de Lille chargée d'examiner la question de la réorganisation du bataillon des Sapeurs-Pompiers s'est réunie de nouveau mercredi dernier.

M. le commandant Constant et MM. les capitaines Labbe et Vermont ont été appelés pour fournir des explications sur cette importante question.

La commission se trouvant dans l'impossibilité de pouvoir terminer son rapport pour le 23 avril prochain, date de l'expiration de l'engagement des officiers, ceux-ci ont consenti, paraît-il, à continuer leurs fonctions jusqu'au 1st juillet.

En attendant, la commission va proposer au Conseil municipal de créer une garde spéciale pour le Grand-Théâtre.

On sait que, maintenant, la ville de Lille perçoit par ses agents les droits sur les marchés, les places, etc. Elle a repris, à cet effet, moyennant 12,831 fr., le matériel des jardins publics.

Le drame de La Madeleine Notre reporter, a continué ses investigations sur le drame de la rue Saint-Victor, à La Madeleine-Lille. Hier, il à trouvé un habitant de notre ville qui lui a assuré avoir vu l'asassin Pinte, lundi matin, vers neuf heres, dans les environs de l'Abattoir de Lille.

de l'Abattoir de Lille. Notre concitoyen, qui a longtemps été le voisin de la mère de l'inte, est tout à fait digne de croyance, et il avait l'habitude de passer une partie de ses dimanches chez sa

mère. Nous donnerons demain, s'il y a lieu, des détails sur cette nouvelle phase de l'af-faire.

Un journalier nommé Jean Burie, âgé de 39 ans, demeurant à Mouscron, a été mis en état d'arrestation, hier, vers 11 heu res du soir par des agents appelés à la requête du cabaretier du Tigre royal à la Matteense dans l'établisement duquel il avait soustrait quelques verres à liqueur d'une valeur de 0,50 centimes.

Burie était en état d'ivresse, il ne se rappelle aujourd'ui de rien, il prétend même que les verres ont dù être mis dans ses poches par d'autres consommateurs qui auront voulu par là lui faire une mauvaise farce.

On a volé à un marchand de lingerie d Mouveaux nommé Edouard Vandeputte une somme de 630 francs, déposée dans le

tiroir d'un meuble. Le vol a été commis pendant que M. Vandeputte était au marché de Roubaix.

Une enquête est ouverte. La police de Tourcoing, a arrêté hier

arrete middi, Jean-Louis Desmulier, agé de 18 aus. Se trouvant en état d'ivresse mani-feste, il s'était pris de querelle, dans la rue du Haze, avec un de ses camarades. Les coups pleuvaient. Il a fallu un agent pour y mettre ordre.

Dans la nuit de samedi, vers une heure du matin, un épicier de Tourcoing nommé Despinois ayant perçu comme un grince-ment qui se produisait à la porte de sa de-meure, s'est levé; le bruit persistant, il a uvert sa porte. Deux individus à son aspect se sont en

fui. L'épicier a pu constater dans la porte des traces déjà assez profondes d'un vil-

requin. La police informe.

Expulsés:

ne Pierret, agée de 25 ans, née à Petitvoi

Expuises:

Géine Pierret, âgée de 25 ans, née à Petitvoir, (Belgique).

Edouard Vercruysse, né à Anseghem, (Belgique).

Edouard Vercruysse, né à Anseghem, (Belgique).

Gondamné par le tribunal correctionnel d'Arras, le 19 novembre 1880, à six mois de prison pour vagabondage, bris de clôture, violation de domicile, etc.

Jules Ménart, âgé de 29 ans, né à Tournai, condamné par la Cour de Douai, le 1º juillet 1873, à cinq ans ans de prison et cinq ans de surveillance, pour vol et vagabondage.

Henri Jonkier, né à Hauntkinverre (Belgique), condamné à Abbeville, le 12 avril 1876, à six mois de prison pour vagabondage, mendicité et infraction à un arrêté d'expuision.

François-Louis Dewadder, né à Bruges, condamné à Lille, le 20 novembre 1881, à deux mois de prison pour coups.

Louis Descheppe, âgé de 31 ans, né à Bruxelles, demeurant a Givet, Ardennes.

Philippe Dewadder, né à Bruges, condamné à Lille, le 23 octobre 1879, à trois mois de prison pour outrages à la pudeur.

On nous signale encore un vol de la-pins à Marcq-en-Barœul. On a enlevé 3 lapins à un journalier nonmé Henri Wattel, 2 à sa mère et 2 à François Debrcker, Valeur totale 17 francs. Voleur inconnu.

On lit dans le Mémorial de Lille : On it dans le Mémorial de Lille:
C'est devant une salle comble, où l'on reconnaissait, çà et là, tout ce que Lille compte d'artistes et d'amateurs, que M.Camille Saint-Saèns, le hèros de la fête, a fait entendre quelques-unes de ses œuvres. Le succès de cette Solemnité musicale (le titre est bien donné), a été très vif, l'effet produit immense.

the thre est blen donne), a ete tres vif, l'effet produit immense.

La première partie du concert, composée
exclusivement de morceaux détachés du
maître, a surtout enthousiasmé l'auditoire.
On a bissé le trio, extrait de l'Oratorio de
Nocil, que Mac Castillon et MM. Montariol
et Johanner ont chanté avec un goût parfait.

fait.

Le Déluge a beaucoup moins impressionné la masse.
C'est certainement une œuvre de grand
mérite et qui dénote chez Saint-Saèns une
science et un savoir-faire considérables.
Néanmoins, nous constatons que le public
est resté assez froid, pendant toute cette
partie du concert.
Nous reviendrons, dans un de nos plus
prochains numéros, sur cette solennité.

On lit dans le même journal :

Le panneau central est une apothéose de Jósus crucifié: la croix s'élève au milieu d'une sorte de bassia monumental orné de ences arabesques, qui reçoit le sang divin dans lequel se baignent des fidèles conduits par l'Espérance et la Charité.

Comme toutes celles des bons artistes de l'école fiamande primitive, cette peinture se recommande par la vivacité de coloris, la finesse de détail, et la sincérité de l'expression.

de l'expression.

Le sieur Gravier, Géry, âgé de 53 ans, ébarbeur, rue de Douai, impasse Saint-Mathias, 6, à Lille, a disparu de son domicile depuis deux jours. Voici son signalement: Il est muet; il porte une veste bleue en toile, une casquette en drap noir, les cheveux coupés ras. Il a la moustachabrune, et comme signe particulier, a une brûlure sur la joue gauche.

Beaumont. — Dimanche, le nommé J. B... a frappé son père, Th. B..., journalier, à la suite d'une partie de cartes. Le fils avait dix-huit sous et prétendait n'en avoir que dix; après quelques observations de son père, il lui porta un coup de pied à la jambe, puis un souffet.

Mis à la porte du cabaret par le débitant, aidd d'un consommateur, il s'embusqua derrière un pan de mur, et, quand son père vint à passer, pour s'en retourner chez lui, il le frappa violemment à la tête avec sa ceinture et le laissa bairané dans son sang. Le lendemain, M. B... père et venir un médecin pour constater la gravité de ses blessures et porta plainte contre son fils Julien. La justice informe.

de ses biessures et porta pianne courte son a Julien. La justice informe.

Arras. — Dimanche à midi, le sacristain de la Cathédrale, aliant sonner l'Angelus, trouva sur une chaise, à l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, un paquet. Il le prife ti l'emporta chez lui pour voir s'il contiendraît quelque indice qui permettrait de reconnaître son propriétaire. Quelle fut sa surprise, quand, en écartant la lustrine verte qui l'enveloppait, il aperçut le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe mascuint l'un petit billet ainsi conçu s'y trouvait aussi: « Ayez pitié de lui, qui est victime d'un accient. Il a reçu le baptème de l'eau et celui du martire. » Il y avait, en outre, dans un morceau de papier la somme de 3 fr. destinée à l'enterrement de l'enfant. L'enfant était fort bien vêtu. M. le commissaire de police, prévenu immédiatement, est venu commencer l'enquête, et a fait porter l'enfant à l'hôpital, où il sera soumis à l'autopsie pour tâcher d'établir la cause de la mort.

Douai. — Un mandat d'amener vient d'être

Douai. — Un mandat d'amener vient d'être lancé contre M. Charles des Etangs, ancien avoué, frère de notre concitoyen, sous l'inculpation d'abus de confiance et de faux.

On sait que M. des Etangs a disparu depuis quelque temps.

Les sommes détournées par lui au préjudice d'anciens clients de son étude, à qui il en avait jusqu'ici payé les intérêts, s'élèvent à 200,000 fr.

Boulogne. — D'arrès le S'. Lances Garatte.

Boulogne. — D'après le St-James Gazette Maclean, l'auteur de la tentative d'assassina commise sur la reine Victoria, aurait exerc dans le temps la profession de commissionnaire à Boulogne.

à Boulogne.

St-Pierre-lez-Calais. — Un bien triste accident est arrivé, vendredi dernier, dans la fabri que de MM. Petit et Daubray. Un jeune tulliste le nommé Emile Verhaghe, âgé de 18 ans, vou lant marquer, trop précipitamment, ses racs d'ulle, a eu le bras droit pris dans un engrenage et les chairs arrachées, depuis le coude jusqu'lépaule. Il a reçu les soins de M. le docteur Cu sinier, appelé en toute hâte. Ses blessures son assez graves, mais on espère qu'elles n'auron pas de suites fácheuses.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Déclarations de Raisbances du 5 Mars. Victor Chedot, rue des Arts prolongée, impass
Maussart, 7. — Marie Masseus, rue becrème, cou
Degryck, 16. — Jeanne Lefebvre, rue Lafontaine, cou
Degryck, 16. — Jeanne Lefebvre, rue Lafontaine, cou
Deberg, 2. — Henri Malfait, rue Frankiin. — Angèl
Dubrunfaut, rue de Barbieux, cour Grimonprez, 60.
Lea Gérard, rue de Mons, 10. — Julia Delvoye, rue d
Lannoy, 175. — Lévi Böhez, rue des Longues-Haise
son, 96. — Léa Squelbut, rue des Longues-Haise pri
longée, 301. — Celine Tilleule, rue du Grand-Chemis
30. — Léon Dubamel, rue Ste-Elisabeth, cour Lahut, 4
DÉCLARATIONS DR DÉCÉE DU 5 MARS. —
Henri Mahieu, 4 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue de Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue de Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2. —
Louis Laurent, 2 mois, rue du Fort, cour Vigin, 2 mois, rue de Fort, c

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille Debuchy qui, par oubli, n'aurnient pas reçu de lettre de proposition de la consideration de la courant, a 6 meures, aux Vigiles des Morts la mén 1801. A la Messe de Convoi qui sera célebrée le lundi de courant, a 6 meures, aux Vigiles des Morts la même jour, à 5 meures, aux Vigiles des Morts la même jour, à 5 qui auront lieu le mardi 7, à 10 heures 192 du matin, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, — L'assem biée à la maison mortuaire, rue des Orphelins, 20. Engelbert Lamelin, médecin illiois du XVIIe siècles; notes sur Dupleix (M. Quarré), — Viraux de l'église de Frietren (M. Van Costenoble).— Questions diverses.

ble).— Questions diverses.
Les amis et connaissances de la famille DuforestLes amis et connaissances de la famille DuforestHonnequin, qui, par oubli, n'auraieni pas reçu
de lettre de faire part du décès de GeorgesEdmond-Paul Duforest, décédé à Roubaix, le 6 mars 1882, à l'âge de 11 mois et 12 jours,
ont priés de coasidérer le présent avis comme en
tenant lieu et de bien vouloir assister aux Couvoi
et Salut d'agre Solannels qui avent lieu, le mardi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le mard courant, à 2 heures 172, en l'église Notre-Dame, Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, ru Saint-Pierre, 12, (contour Notre-Dame).

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'églis du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 7 mars 1832, à 9 heures, pour le repos de l'àme de Monsier Aloxis-François Dubois, défeaseur off Alolis-François Dubois, défenseur offi-cieux, méallié de Saint-Hélene, époux de Dame Adélaïde-Josòphe Devienne, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1889, dans as 80 annés. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas recu de lettre de faire part, sont priées de considérer le

Belgique

Nous avons sous les yeux le fac-simile de la lettre adressée par Vaughan au procureur du roi, quelques jours après la mort de M. Bernays.

Nous devons à la position exceptionnelle qu'occupe, à Bruxelles, le correspondant particulier du Journal de Roubaix, de posséeder avant foute la procese helle si Nous devons à la postuon exception-neile qu'occupe, à Bruxelles, le correspon-dant particulier du Journal de Roubaix, de possèder avant toute la presse belge et même avant le juge d'instruction, cette pièce curieuse que nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lec-

Nous en donnons une traduction aussi littérale que possible, en reproduisant toutefois les incorrections du style et en donnant un sens que nous supposons exact, aux mots que nous n'avons pu déchiffrer :

A M. le Coroner de la ville de Bruxelles.

Mansieur.

Monsieur.

Monsieur,
Je vous écris sous la pénible impression d'un
horrible maiheur qui vient de se produire à la
suite d'un affreux accident ayant occasionné la
mort de M. Bernays qui était venu me voir pour
affaires. Le fait s'est produit en maniant imprudemment un pistolet chargé.
Tous mes efforts pour le sauver ont été impuissants et l'appei d'un médecin était inutile
car la mort rut instantante, Le not de sang qui
séchappait de la biessure me le prouvait trop
claifement.
En présence de cette mort qui me bouleverse,
le ne puis rassembler mes pensées, car, sinon
virtuellement et devant la loi, je suis en fait
responsable de cette mort, causée par ma négligence.

Tous mes efforts pour le nauver ont été impuissants et l'appel d'un médean était inutile car la mort fut instantanée, le fiot de sang qui s'échappait de la biessure me le prouvait trop le la présence de cette mort qui me bouleverse, le ne puis rassembler mes pensées, car, sinon virtuellement et devant la foi, je suis en fait responsable de cette mort, cause par ma negligence.

Je me prisenterais immédiatement devant vous si je n'étais pas inconnu, ist à Bruxelles, et im appayre femmes aule avec us enfant malade ne m'avait pas écrit de la rajoindre dans le midd de la France.

Je serai de retour mardi prochain pour me financières, et plus brièvement : la Finan-nettre à votre disposition. accompagné de cière et à legraphie de l'étropéda sa propriété: mettre à votre disposition, accompagné de quelques amis et pour vous prier de venir as-sitôt pour consiater cette terrible mort et y préparer la famille infortunée du défunt. Je suis, Monsieur, Votre très viftigé et obéissant serviteur, (Je vous envoie la cief de la porte d'entrée).

Lettres mortuaires et d'Obite IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GLATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition) dans le Pétit Jour nal de Roubaix, dans le Mémorial de Luile et dans la Gazette de Tourcoing.

FAITS DIVERS

M. l'amiral Jauréguiberry va demander au Parlement les crédits nécessaires pour une expédition scientifique au cap Horn. Il s'agirait d'observations magnétiques, météorologiques, etc.

A cet effet, on armerait le transport la Romanche, à Cherbourg, vers le 1º juillet, et l'expédition, composée de plusieurs officiers de marine et d'astronomes, indépendamment de l'état-major du navire, partirait, vers le 1º août, pour une cappagne d'un an peut-être.

- On nous annonce aussi la mort de M Louvet, qui fut successivement maire de Saumur, conseiller général et député de Maine-et-Loire. En 1870, il fut choisi par M. Emile Olli-vier pour faire partie du cabinet et il prit le portefeuille de l'agriculture et du com-merce.

merce.

Après le 4 Septembre, il abandonna la politique et rentra dans la vie privée.

politique et rentra dans la vie privée.

— De nombreux journaux ont fait grand bruit au sujet d'un individu arrêté jeudi soir à 18 heures et demie, dans un bal mu sette, situé sue de la Chapelle, à Paris, en ajoutant qu'il était porteur de la montre de Mme Galterrer la victime de la rue Labat, de 120 fr. dérobés chez celle-ci, que la fille de la concierge l'avait reconnu et que c'était enfin sur une dénonciation anonyme qu'il avait été arrêté par l'inspecteur de la sûreté Rossignol.

Tous ces détails sont des plus fantaisistes. L'agent est complètement étranger à cette affaire.

L'individu arrêté était recherché comme

cette affaire.

tindividu arrêté était recherché comme ami de G.... et pouvant donner des renseignements sur celui-ci.
C'est un nommé (Jean-Joseph), dit Napoléon, ouvrier ajusteur, demeurant, dit il, chez sa mère, 9, rue Ordener, mais en réalité n'ayant pas de domicile.

Jean est un fort gaillard de 1 80, qui apposé aux agents qui l'ont arrêté la plus vive résistance. On a été obligé de lui mettre les menottes pour le conduire au poste.

oste. On a bien retrouvé sur cet individu, un On a bien retrouvé sur cet individu, une montre en or et une somme de 120 fr. sur la provenance desquelles il n'a pu donner des explications satisfaisantes, mais qui ne sont pas prouvées comme ayant appartenu à la victime. Du reste, rien, jusqu'à ce moment, ne prouve la culpabilité de ce prévenu.

Quand au soldat C... qui avait été gardé à la disposition de Macé, il a été mis én liberté, hier, dans l'aprés-midi.

- Le tribunal de commerce de Lyon Le tribunal de commerce de Lyon a dans son audience de samedi, repoussé la demande de déclaration en faifilite faite coutre un agent de change par un créancier qui lui avait confié des fonds pour être employés en reports.

Le jugement est basé sur les motifs suivants

En jugement est basé sur les motifs suivants:

C'est simultanément que les trente agents de change de Lyon ont suspendu leurs paiements, sans qu'antérieurement la chambre syndicale alt pris envers aucun d'eux des mesures restrictives; il est avéré que cette suspension de paiements est uniquement la conséquence brutale et forcée de la fermeture inopinée de la caisse et motion de la liquidation du 15 janvier; il ressort enfin de tous les renseignements fournis au tribunal, que l'agent de change en cause n'a commis ni faute ni imprudence, mais a été victime d'un cas de force majeure et indépendant de sa volonté, que d'ailleurs les droits des tiers sont sauvegardés par la nomination d'un liquidateur.

Les considérants terminent ainsi : Déclarer la faillite dans ces conditions serai onc commettre une iniquité et méconnaître le œu de la loi.

vœu de la loi.

L'Union des Sociétés de Gymnastique
de France s'est réunie en congrès, au nombre de 92 sociétés, le samedi 4 mars, à l'hôtel des Chambres syndicales, sous la présidence de M. le docteur Decès, de Reims.
Le président a ouvert le congrès en annonçant que M. le ministre de l'instruction
publique avait promis de venir à [Reims
pour assister à la huitiame de finstruction publique avait promis de venir à {Reins pour assister à la huitième fête fédérale de gymnastique, qui aura lieu les 28 et 29 mai

ARRESTATION D'UNE BANDE DE VOLEURS.

Par suite de plaintes portées par des négociants de la rive gauche, à Paris, le service de la sûreté a recherché une bande de voleurs et a découvert que ces indivi dus se réunissaient dans une maison de la rue du Four-Saint-Germain, pour y faire bombance avec le produit de leurs vols.

Une surveilance soutenue a été exercée aux abords de certe maison et a établi que l'on se trouvait réellement en présence d'une véritable bande organisée et vivant aux dépens des marchands de comestibles

aux dépens des marchands de con

Chaque matin, ces individus, après avoi pris les ordres du chef, se divisaient deux à deux, parcouraient l'itinéraire désigné et faisaient main-basse surtout ce qui leur tombait sous la main, après quoi ils reve-

tombait sous la main, après quoi ils revenaient faire hombance.
Quelques-uns avaient la spécialité de dévaliser les caves.
Hier, au moment où trois de ces individus rentraient avec leur butin, les agents les ont suivis et ont fait irruption, dans leur bouge infect où ils se sont trouvés en présence de sept vauriens dont une femme, qui leur servait de cuisinière, et tous ont été mis, non sans peine, en état d'arresta tion et envoyés au Dépôt.
Dans la perquisition opèrée dans la chambre où ils se réunissaient, on a découvert au milieu de détritus de toutes sortes, des armes à feu, des pinces-monseigneur, plusieurs trousseaux de fausses clefs et diverses connaissances du Mont-de-Piété, constatant l'engagement d'un grand nombre de bijoux.

CE N'ÉTAIT PAS UN POT DE FLEURS !... On lit dans le Figaro : lit dans le Figaro:
Il y a deux jours nous avons averti le public
qu'un nommé J.Lesueur se présentait sans droit,
au nom du Figaro, dans diverses maisons financières

cières.

Hier cet individu a lachement attaqué par derrière, dans la rue, un de nos collaborateurs. Il s'est enfui aussitôt pour éviter une correction immédiate.

Plainte a été déposée au parque.

cière, et à laquelle il rétrocéda sa propriété l'exploitation financière du Figaro, moyen aant la modique somme de trois million

et demi.

La financière, pour exploiter un domaine qui lui contait si cher, dut faire fièche de tout bois et appliquer au journal parisien les procédés de la culture la plus intensive

les procédés de la culture la plus intensive.

Elle songea à défricher le tableau de Bourse, la cote du Figaro. Cette cote est, tout le monde le sait, une liste des cours des principales valeurs dans le but de renseigner les lecteurs.

La Financière pensa qu'elle pouvait demander à chaque compagnie, une somme de 2,000 fr. par an pour les faire figurer dans ce tableau, dont les lignes sont gratuites dans tous les autres journaux.

La Financière choisit un intermédiaire actif, intelligent, qui après avoir passé plusieurs années au Figaro comme chef de Fatelier de composition, avait installé une petite maison de banque rue de Montholon, M. J. Lesueur.

M. Lesueur se mit en campagne et récolta d'assez nombreuses adhésions. Mais un autre journal parisien, le Gil Blas, trouva mauvaise cette facon d'exploiter ce filon nouveau et somma le Figaro d'avoir à déclarer si oui ou non sa cote était affermée.

Le Figaro s'en tira en déclarant que M.

née. Le Figaro s'en tira en déclarant que M Le Figaro s'en tira en déclarant que M. Lesueur n'avait aucun titre à se présenter en son nom dans les maisons de banque. En style de journalisme, cela s'appelle éxécuter un homme.

M. Lesueur, qui avait en main un traité en bonne et due forme signé par la Financière, propriétaire de la partie Bourse du Figaro, se trouvait à la fois frappé dans son industrie et suspecté dans son honorabilité.

rigaro, se trouvait a la lois l'appre dais son industrie et suspecté dans son honorabilité.

Il ressentit fort vivement la chose et écrivit, avant-hier, une lettre rectificative au Figaro. Cette lettre ne fut pas insérée. Il ne fut pas plus heureux en se faisant assister d'un huissier.

Voici les pièces du procès. Dans son numéro de jeudi, le Figaro disait;

D'autre part on nous dit qu'un M. J. Lesueur, demeurant rue Montholou, s'est présenté dans quelques maisons de finance au nom du Figaro.

M. Lesueur a été employé à notre imprimerie ne qualité de typographe, mais Il n'a aucune qualité pour parler d'affaires à qui que ce soit en notre nom.

Epuisons enfin la série en mettant les directeurs de théâtre de Londres en garde contre une persoaue qui se dit chargée de notre correspondance théâtrale en Angleterre. Nous ne possédons à Londres d'autres correspondant officiel et règulier que M. T. Johnson.

Nous nous contentons pour aujourd'hui de ces exécutions sommaires et sans frais, mais ci cela arrivait encore une fois, nous nous adresserions aux tribunaux pour punir ces peu délicates usurpations de titre.

Voici la réponse que M. Lesueur porta d'abord et signifia ensuite:

Paris, le 2 mars, 1882.

Paris, le 2 mars, 1882 A Monsieur le rédacteur en chef du Journa LE FIGARO.

Monsieur le rédacteur, Monsieur le rédacteur,
Vous avez publié, dans votre numéro de ce
matin, une noie contre laquelle je proteste formellement.
Je ne me suis jamais présenté dans une maison de finance au nom du Figaro, mais simplement ea mon nom persennel, pour proposer aux
sociétés en actions de faire figurer leurs valeurs
à la Cote du Figaro, et cela en vertu de conventions arrêtées entre moi et la société la Financière, propriétaire de toute la partie financière
du Figaro.

J'affirme que mes démarches n'ont jamais pu
être interprétées autrement par personne.
Je vous prie, et au besoin je vous requiers, de
qublier ma rectification dans la première page
de voire prochain numéro.
Veuillez agréer, je vous prie, monsieur, mes
salutations.

J. LESUEUR, 28, rue Montholon.

M. Lesueur voulait se venger. Il fit une M. Lesueur voulait se venger. Il fit une enquête et découvrit, paraît-il, que M. Francis Magnard, rédacteur en chef, étant absent, c'était à M. Antonin Périvier, se crétaire de la rédaction, qu'il pouvait faire remonter la responsabilité de l'entrefliet qu'il jugeait préjudiciable et calonnieux pour lui. M. Lesueur en fut d'autant plus troissé qu'il se croyait des droits particuliers à la bienveillance de M. Périvier. C'est alors que M. Lesueur imagina une vengeance réellement bizarre, épouvantable.

table.
On comprendra, en lisant plus bas le récit de l'incident, que nous ne puissions insister sur les préparatifs qu'il a néces-

sités. Voici le fait : lier, vers trois heures, M. Périvier paslier, vers trois heures, M. Périvier passait sur le boulevard. Au moment où il
allait arriver devant le café Riche, près de
s la boutique d'eau de Botot, M. Lesueur qui
e l'attendait s'avança. Du revers de la main
il gauche il décoiffa le secrétaire de la rédaction du Figaro et saissisant des mainsd'un de ses employés un... pot de chambre,
rempli jusqu'au bord. il l'en coiffa.

Notre malheureux confrère surpris, ahuri, sufloqué, eut cependant la presence
d'esprit d'appeler un sergent de ville et
d'invoquer le témoignage des personnes
présentes. Puis il entra au café Riche, afin
de procèder à une toilette urgente.
Quant à M. Lesueur, il avait disparu,
laissant sur le boulevard les traces nauséabondes de sa singulière vengeance.
L'affaire en est là. N'insistons pas. Une
bien compréhensible émotion a causé, sur
ce point du boulevard, un rassemblement
persistant.

persistant.

Le chroniqueur du Gaulois raconte l'anecdote suivante qui a pour hêros un pauvre hêre que Raoul Rigault avait installé, pendant la Commune, à la préfecture de police, en qualité de chef de la sûreté:

Raoul Rigault avait un ami qui se nonmait Catelain, un pauvre diable, très doux, un peu pochard, et qui crevait la misère dans les cafés du boulevard Saint-Michel. Commen de sa cafés du boulevard Saint-Michel. Commen de sa cafés du boulevard Saint-Michel. Commen de sa cafés du boulevard Saint-Michel. Commen de la commune, la turellement. Ayant des pieces de la commune, naturellement. Ayant un peu d'argent en poche, bien nourit, et vêtu d'un costume étrange, il se trouvait irès heureux. On lui amena, un jour, un homme accusé d'avoir tué son père. Un parricide! Catelain considera ce criminel avec une curiosité un peu effrayée d'abord, mais il se rassura bien vite. Il avait toujours, paraft-il, rèvé de voir un parricide en chair et en os, un parricide vivant. Et il en tenait un sous la main! Le parricide raconta son crime, ne faisant grâce d'aucun detail.

— Très bien, dit Catelain. Tu es un monstre, mais tu me plais. Je devrais te faire fusiller. mais je te garde. Tu logeras ici, dans une chambre à côté de la mienne, et tu sortiras avec mol. As-tu soif?

Il fit venir de la bière et trinqua avec le parricide, qui était ausst un très beau buveur.

— Ah! mon gaillard, disait Catelain, en frapant lamilièrement sur l'épaule de son prisonnier, tu verras qu'on ne s'en... nuie pas ici. Sampant lamilièrement sur l'épaule de son prisonnier, tu verras qu'on ne s'en... nuie pas ici. Sampant lamilièrement sur l'épaule de son prisonnier, tu verras qu'on ne s'en... nuie pas ici. Samis qu'il avait découvert un parricide, une catelain écret immédiatement à tous ses amis qu'il avait découvert un parricide, une perie de parricide, les enrageant venir le voir. Et les amis venaient. Et c'étaient, pendant toute la journée, d'interminables processions ; à chaque nouvel arrivant qui se présentail, le directeur de la sôreté faisait sortir l

quinze jours, ne dégrisèrent pas Ils sortaient, tous les deux, bras dessus, bras dessous, suivis dans la rue par une fouie de seus qui se pressaient, se bousculaient nour voir de près le parricide. Pous exider la curdosité et enfiévrer l'enthousiasme, l'ancien graveur avatt imaginé de couvrir d'un voile noir la tôte de son pensionnaire. El ils passaient fièrement à a milieu des applaudissements, entrant dans les cafés, dans les restsurants devant la porte desquels des rassemblements se faisaient. Quand le parricide chancefait un peu sous l'ivresse, Cateian le rappelait à sa diguité de parricide.

— De la tenue, dissit-il; le peuple nous regarde.

Et l'autre répondait d'un voix dolente:

teur. Je le répète, l'histoire est vrale. Catelain exis-te toujours; l'ancien directeur de la sûreté a re-pris son burin de graveur.

Un fantaisiste de la plume s'est avisé de faire une révision des fables de Lafontaine et de les mettre à la hauteur du progres moderne. Voici ce qu'est devenue la fable

moterne. Voici ce qu'est devenue la fable

Le Renard et le Corbeau

Maître Corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un fromage.

Maître renard, par l'odeur allèché,
Lui tint autre renard, par l'odeur allèché,
Lui tint gene de l'est de l'es

(Avec un sourire ironique,) Je la connais... on me l'a déjà faite! On devient un homme de poids En acquerant l'expérience. Seuls, les sots, par outrecuidance, Se laissent enfoncer deux fois.

VARIETE EN PRISON POUR DETTES

La récente aventure Jacquet-Dumas n'est pas la première de ce genre. Avant M. Jacquet, Horace Vernet, pour se venger du plus riche fanancier du monde, l'a peint dans sa Prise de la Smala, sous le costume d'un vieux Juff, senfuyant les bras chargés d'une cassette pleine d'or et de bijoux, et, avant Horace Vernet, le peintre Wiertz, à Bruxelles, avait exactement fait la même plaisanterie à un de ses compatriotes, auquel il avait monté, ce qu'en style d'atelier on appelle« une scie. » C'est l'histoire de cette seie qu'on va lire.

d'ateller on appelle « une scie. » G'est l'histoire de cette seie qu'on va lire.

Ceci date d'une trentaine d'années.
C'était à l'époque où Antoine Wiertz, le peintre belge, étonnait le monde artistique par ces productions puissamment conçues et magistralement exécutées qu'on peut voir aujourd'hui à Bruxelles dans le musée qui porte le nom de l'artiste et dont Henri Conscience, le célèbre romancier fiamand, est le conservateur.

Wiertz ne peignait pas que de grands sujets d'histoire ou de philosophie, il lui arrivait parfois de faire le portrait, et maint particulier briguait l'honneur de poser devant lui.

Mais l'artiste n'était guère prodigue de cette faveur; il ne l'accordait qu'à ses amis intimes, ou, par exception, à quelqu'un dont la physionomie éveillait sa fantaisie de peintre et lui prometait une œuvre originale de plus.

C'est ainsi gu'un jour il reçut la visite du notaire van Speck qui désirait avoir ses traits reproduits par Wiertz et venait s'enquérir des conditions.

Ce notaire était à la tête d'une des études les plus achalandées de Bruxelles en Brabant, mais il passait pour un homme avare.

Ce notaire était à la tête d'une des études les plus achalandées de Bruxelles en Brabant, mais il passait pour un homme avare, Il l'était, en effet, en gros et en détait, en détait surtout. Il courait sur lui des lègendes qui avaient l'air de relever d'Harpagon et que Wiertz n'ignorait point, mais l'artiste ne s'en inquiétait pas. Ce qui le conquit immédiatement, ce lut la tête du vieux tabellion.

tabellion.

Un vrai régal d'artiste, cette tête! Crâne
Chauve, front ridé, paupières surplombantes abritant deux yeux perçants qui, sous
cette voûte charnue, brillaient comme ceux
d'un chat dans l'obscurité; nez sémitique,
bouche à la Emile de Girardin en lame de Guteau, joues plates et incolores, mentoriointu. Le tout rasé de frais, d'aspect net tranchant, anguleux et posé sur la cravate blanche professionnelle comme une caboche

séabondes de sa singulière vengeance.

L'affaire en est là. N'insistons pas. Une oien compréhensible émotion a causé, sur pe point du boulevard, un rassemblement persistant.

— Le chroniqueur du Gaulois raconte l'anecdote suivante qui a pour héros un l'anecdote suivante qui a pour héros un agination et se promettait bien d'en allé, pendant la Commune, à la préfectuer le de l'anecdote suivante de la préfectuer le l'anecdote suivante qui a la préfectuer l'anecdote suivante qui a l'anecdote s

— Et que me prendrez-vous, monsieur l'artiste? l'artiste?

— Dix mille francs, monsieur le notaire.

MaîtreVan Speck fit un bond sur sa chaise.
Compter dix mille francs d'honoraires
pour une vacation qu'on pouvait faire
pour cinquante louis, cela lui semblait tout

pour une vacation qu'on pouvait laire pour cinquante louis, cela lui sembiait tout naturel, mais vouloir en toucher autant pour couvrir une toile de couleurs variées, cela lui parut extravagant. Il prit son chapeau et sa canne.

Wiertz se ravisa. Il eut peur de voir son type lui glisser entre les mains.

— Mon Dieu, monsieur le notaire, dit-il, c'est mon prix habituel, mais comme votre physionomic m'intéresse et que je pense en laire un bon travail d'artiste, je veux bien, pour cette fois, diminuer mes prétentions. A combien comptez-vous estimer votre portrait ? Parlez vous-même, je vous écoute. Le notaire fit une offre dérisoire que l'artiste discuta, moins pour l'importance de la somme que pour tenir son sujet le plus longtemps possible sur la sellette de l'examen. Finalement on tomba d'accord sur un prix de trois mille francs et le tabellion se leva pour prendre congé.

leva pour prendre conge.

— Quand voulez-vous que je vienne poser, monsieur Wiertz?

— Rien ne presse, monsieur le notaire, répondit l'artiste en ce moment. Si cela ne vous fait rien, nous prendrons jour sous peu et je vous préviendrai.

— C'est éntendu. Sans adieu et à bientôt! tôt 1

Dès que le notaire eut quitté l'atelier. Wiertz s'empara de sa palette, sauta sur un chevalet et, flévreusement, jeta l'é-bauche du portrait sur une toile vierge. Il révait un tour de force et s'acharna à le réussir. Il passa la journée à brosser